

A.R. COMM

Société à responsabilité limitée au capital de 25.600 euros
Siège social : 31, boulevard Guerin d'Apcher - 48200 Saint-Chély-d'Apcher

Siren 489 996 173 - Greffe du tribunal de commerce de Mende

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 mars,
A 10 heures,

Monsieur Vincent ROZIERE, associé unique de la société « **A.R. COMM** », société à responsabilité limitée au capital de 25.600 euros dont le siège social est 31, boulevard Guerin d'Apcher - 48200 Saint-Chély-d'Apcher, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro Siren 489 996 173 et rattachée au greffe du tribunal de commerce de Mende,

- **décide** de nommer **Monsieur Nicolas ROZIERE**, né le 12 juin 1983 à Saint-Chély-d'Apcher (48), de nationalité française, demeurant 27, rue d'Allier - 43100 Brioude en qualité de cogérant de la société « A.R. COMM » à compter du 1^{er} avril 2024 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Nicolas ROZIERE déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées.

Monsieur Nicolas ROZIERE affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

- **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et le cogérant nouvellement nommé,

Monsieur Vincent ROZIERE

Monsieur Nicolas ROZIERE¹

¹Bon pour acception des fonctions de Gérant